

# DEMANDE D'ACCEPTATION PREALABLE

A retourner 72h avant les premiers dépôts : [f.dupre@scvn.fr](mailto:f.dupre@scvn.fr)



Société des Carrières  
de Vignats et de Normandie

## Cadre réservé à SCV

N° de demande : \_\_\_\_\_ Date de la demande : \_\_\_\_\_ Validité : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

### 1 Renseignements "Producteur" : propriétaire du terrain / Maître d'ouvrage

Raison sociale :	Personne à contacter :
N° Siret :	Mail :
Adresse :	Téléphone :
Code postal : _____ Commune : _____	

### 2 Renseignements "Demandeur" : client

Raison sociale :	Personne à contacter :
N° Siret :	Mail :
Adresse :	Téléphone :
Code postal : _____ Commune : _____	

### 3 Renseignements "Transporteurs"

Raison sociale :	Raison sociale :
N° Siret :	N° Siret :
Adresse :	Adresse :
Code postal : _____	Code postal : _____

### 4 Adresse du chantier : précise (rue, n°, lieu-dit)

Adresse : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

### 5 Caractéristiques des apports :

Volume prévisionnel : \_\_\_\_\_ m3 Date prévisionnelle de la 1<sup>ère</sup> livraison : \_\_\_\_\_  
Durée des apports : \_\_\_\_\_

### 6 Identification des entrants :

<u>TERRES ET CAILLOUX</u> <input type="checkbox"/>	<u>BETON</u> <input type="checkbox"/>	<u>TERRES ET PIERRES</u> <input type="checkbox"/>	<u>MELANGE TUILES CERAMIQUES</u> <input type="checkbox"/>	<u>BRIQUES</u> <input type="checkbox"/>	<u>TUILES ET CERAMIQUES</u> <input type="checkbox"/>
Code déchet : 17 05 04	Code déchet : 17 01 01	Code déchet : 20 02 02	Code déchet : 17 01 07	Code déchet : 17 01 02	Code déchet : 17 01 03
Ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe	Uniquement les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés

### 7 Engagement concernant le chantier :

<input type="checkbox"/> Le chantier n'est pas présumé ou connu comme contaminé, le demandeur s'engage à : → Amener des matériaux conformes aux spécifications de la présente demande, et conformes à l'arrêté du 12 décembre 2014 → Utiliser des camions conformes à la législation, et respecter nos consignes de sécurité (pas de surcharge, E.P.I pour les chauffeurs, consignes de circulation sur site, etc) → Nous informer de tout élément susceptible d'engendrer une modification de la présente demande, notamment en cas de présomption de matériaux pollués ou n'entrant pas dans la classification exposée au point 6.	<input type="checkbox"/> Le chantier est présumé ou connu comme potentiellement contaminé, le demandeur s'engage à : → Nous fournir une analyse du potentiel polluant des matériaux, sur la base des critères d'admission définis par l'arrêté du 12 décembre 2014 → Fournir pour chaque chargement le plan de maillage indiquant la classification des terres excavées, ainsi que la référence du maillage et la profondeur de maille correspondant au chargement → Respecter les trois engagements relatifs au chantier non présumé ou connu comme contaminé (ci-contre).
---	--

<i>Producteur</i>	<i>Demandeur</i>
Date : _____	Date : _____
Cachet et signature : _____	Cachet et signature : _____

**Avertissement : tout déchet non autorisé sur nos sites fera l'objet d'un refus par notre société, qui a pour obligation d'en informer les autorités compétentes.**

### 8 Décision : ACCORD REFUS

Motif en cas de refus : \_\_\_\_\_  
Nom, prénom : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_  
Cachet, signature : \_\_\_\_\_

